

**AUX CONTRIBUABLES DE LA  
SUSDITE MUNICIPALITÉ**

---

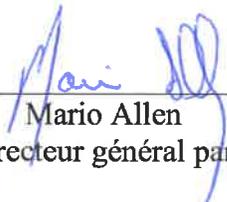
**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT 01-23**

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le  
soussigné directeur général par intérim que le:**

**« RÈGLEMENT 01-23 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET LA TARIFICATION  
DES SERVICES POUR L'ANNÉE 2023 »** adopté le 17 janvier 2023 et entré en vigueur le 20  
janvier 2023, date de la publication.

Une copie de ce règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse  
suivante : <https://municipalitepontiac.com/politiques-et-reglements/>

DONNÉ À PONTIAC (Québec), ce 20 janvier 2023.



---

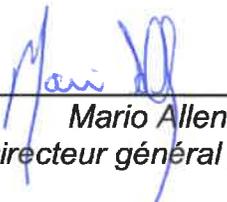
Mario Allen  
Directeur général par intérim

---

**CERTIFICAT de PUBLICATION**

*Je, soussigné, résidant à Pontiac certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé  
en affichant une copie sur le site Internet de la Municipalité entre 8h00 et 16h00, le 20 janvier,  
l'an deux mille vingt-trois.*

*EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20<sup>ème</sup> jour de janvier, l'an deux mille vingt-trois.*



---

Mario Allen  
Directeur général par intérim